

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Janvier 2015

L' an 2015 et le 27 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
CLOUET Nathalie Maire

**Présents** : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MOREL Patricia, POTTIER Soazig, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis  
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HALEUX Christiane à Mme MADDALIN Christine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : 22/01/2015

**Date d'affichage** : 22/01/2015

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine  
le : 27/02/2015

et publication ou notification  
du : 27/02/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POTTIER Christian

#### **Ordre du jour**

- 15-001 - Réhabilitation de la salle des sports - maîtrise d'oeuvre - marché
- 15-002 - Réhabilitation de la salle des sports - Subvention Conseil Général - Plan de relance
- 15-003 - Aménagement et sécurisation de voirie - Subvention Conseil Général - Plan de relance
- 15-004 - Aménagement et sécurisation de voirie - Subvention répartition des amendes de police

15-005 - Aménagement et sécurisation de voirie - Mur d'enceinte du cimetière- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)  
15-006 - Eglise Saint Mars -Restauration du porche, de la nef et des bas-côtés - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)  
15-007 - Aménagement et sécurisation de la voirie - Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) - Financement  
15-008 - Devis divers  
15-009 - Station d'épuration - Convention d'assistance technique assainissement - avenant  
15-010 - Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité - Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE)  
15-011 - Vente de la parcelle ZT 20 - lieu dit L'Herie  
15-012 - Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien situé 3 et 3 B rue du Docteur Lebreton - décision de préemption

#### **15-001 - Réhabilitation de la salle des sports - maîtrise d'oeuvre - marché**

Madame le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour la mission maîtrise d'oeuvre du chantier de réhabilitation de la salle des sports.  
La commission bâtiments a examiné les différentes offres et a auditionné plusieurs candidats.

Le Conseil Municipal:

ATTRIBUE le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe Pierre Sourty et SIO pour un montant de 26 400 € HT avec un taux de rémunération de 5,50 %, établi suivant une enveloppe financière de travaux estimée à 480 000 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit marché de maîtrise d'oeuvre et tout autre document s'y rapportant ainsi que les documents d'urbanisme afférents.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-002 - Réhabilitation de la salle des sports - Subvention Conseil Général - Plan de relance**

Le Conseil Municipal

SOLLICITE auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine une subvention pour la réhabilitation de la salle des sports au titre du Plan de relance.  
DIT que les travaux seront réalisés en 2015.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-003 - Aménagement et sécurisation de voirie - Subvention Conseil Général - Plan de relance**

Le Conseil Municipal

SOLLICITE auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine une subvention pour l'aménagement et la sécurisation de voirie au titre du Plan de relance.

DIT que les travaux seront réalisés en 2015.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-004 - Aménagement et sécurisation de voirie - Subvention répartition des amendes de police**

Le Conseil Municipal

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre de la répartition du produit des amendes de police pour le dossier d'aménagement et de sécurisation de voirie.

DIT que les travaux seront réalisés en 2015.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-005 - Aménagement et sécurisation de voirie - Mur d'enceinte du cimetière- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'opération d'aménagement et de sécurisation de la voirie et de restauration du mur d'enceinte du cimetière (rue de l'Ecu).

ARRÊTE le plan de financement suivant:

<b>Travaux de sécurisation de la voirie – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € HT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
TRAVAUX	683 781 €	ETAT – DETR Plafond de dépenses 200 000 € / 25%	50 000 €
		Conseil Général Plan de relance	?
Syndicat d'urbanisme AMO	3 840 €	Conseil Général Amendes de polices	5 350 €
Relevés topographiques	6 397 €	Plan départemental d'actions de sécurité routière	?

Maîtrise d'œuvre ADEPE D2L	13525 €	Autofinancement et emprunt	652 193 €
707 543 €		707 543 €	

<b>Mur d'enceinte du cimetière - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € HT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	15 860 €	ETAT – DETR 30%	4 758 €
		Autofinancement et emprunt	11 102 €
15 860 €		15 860 €	

DIT que les travaux seront réalisés en 2015.  
SOLLICITE une subvention au titre de la DETR.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-006 - Eglise Saint Mars -Restauration du porche, de la nef et des bas-côtés - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'opération de restauration du porche, de la nef et des bas-côtés de l'Eglise St Mars  
ARRÊTE le plan de financement suivant:

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € HT</b>			
DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	315 172 €	ETAT – DETR 30%	98 524 €

Architecte Maîtrise d'œuvre	13 243 €	DRAC 30%	98 524 €
		Conseil Régional	?
		Autofinancement et emprunt	131 367 €
328 415 €		328 415 €	

DIT que les travaux seront réalisés en 2015.  
SOLLICITE une subvention au titre de la DETR.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-007 - Aménagement et sécurisation de la voirie - Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.) - Financement**

Le Conseil Municipal  
SOLLICITE un financement exceptionnel au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière pour les aménagements et la sécurisation de la voirie.  
DIT que les travaux seront réalisés en 2015.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-008 - Devis divers**

Le Conseil Municipal  
APPROUVE les devis suivants (investissement):

BUDGET PRINCIPAL		
local Tabac-presse - axe de rideau métallique	Fermetures industrielles de l'Ouest	1 498,80 € TTC
Relévés de rues pour le dossier "aménagement et sécurisation de voirie"	Decamps	7 677 € TTC
Informatique mairie- logiciel de sauvegarde	Sabaa informatique	583,50 € TTC

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-009 - Station d'épuration - Convention d'assistance technique assainissement - avenant**

Le Conseil Municipal  
AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention technique assainissement avec Véolia.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

**15-010 - Adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité - Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE)**

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 9 décembre 2014 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

La commission d'appel d'offres est celle du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'électricité.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de BAIS.

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° Com\_2014/11-18/07 prise par le comité syndical du SDE35 le 18 novembre 2014, décidant de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la délibération N° Com\_2014/12-09/06 prise par le comité syndical du SDE35 le 9 décembre 2014 approuvant la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité du SDE35 annexée à la présente délibération,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de commune de BAIS d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;

d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BAIS.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Bais d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

#### **15-011 - Vente de la parcelle ZT 20 - lieu dit L'Herie**

Le service des domaines a remis son estimation par un avis du 16 décembre 2014. Il fixe la valeur vénale de cette parcelle à 0,50 € le m2, compte tenu du marché immobilier de Bais, de la situation et du zonage de la parcelle, de la nature et des caractéristiques de la terre.

Le Conseil Municipal

DECIDE la cession, au prix de 0,50 € du m2, de la parcelle ZT 20:

- à Monsieur Laurent Davis pour une partie de 1555 m2,
- au GAEC du Bignon pour une partie de 1039 m2,
- à Monsieur Jean-Paul MELLIER pour une partie de 1405 m2.

CONFIE la rédaction de l'acte à Me Le Comte, notaire à Louvigné de Bais.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et décisions afférents.

DIT que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

Madame Patricia Morel n'a pas participé au vote.

#### **15-012 - Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien situé 3 et 3 B rue du Docteur Lebreton - décision de préemption**

Vu l'arrêté du maire en date du 27 janvier 2015 décidant de préempter l'immeuble situé 3 et 3 B rue du Docteur Lebreton et cadastré AB 190, 191, 1019 et 1020 au prix de 67 000 € plus les honoraires de négociation d'un montant de 3 382,06 € dus à Me Thierry Le Comte;  
Considérant l'avis exprimé par le service France Domaine en date du 26 janvier 2015;

Le Conseil Municipal :

VALIDE l'achat de ces parcelles au prix de 70 382,06 €  
AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié qui sera dressé par Me Le Comte, notaire  
à Louvigné de Bais .

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures